

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

AMENDEMENT

N° 882

présenté par

M. Fuchs, M. Hammouche et Mme de Vaucouleurs

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLES 32 À 34, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.